

Conseil Municipal du – *projet Procès-Verbal*

L'an deux mil vingt et un, le **29.04.2021** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23.04.2021 s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **18h**, sous la présidence de madame Nathalie BARNY, 1^{ère} Adjointe, en l'absence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BARNY, Frédéric CHALEIX, Robert DUFOUR, Paola GABORIAU, Frédéric GAILLARD, Patrick GIBAUD, Rémi GRENOUILLET, Dominique JARDIN, André RAVET, Françoise TOMAS, Christelle VIARD, Luc GABETTE.

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Josiane LEFORT, Maria CERQUERA, Dominique CHAMBON

ABSENT(S) (sans procuration) : Néant

Secrétaire de séance désigné(e) : L. GABETTE



POUR VOTE

**POINT
N°1**

Validation du compte rendu de la précédente séance.

Le compte rendu est validé à la majorité. Juste une modification à apporter : ce n'est pas l'affectation qui permet d'investir sans emprunt mais l'excédent.

**POINT
N°2**

**Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
Intervenante : Nathalie BARNY**

Des échanges ont lieu sur le point 2, afin de mieux définir le fonctionnement des questions orales. Les élus demandent le report de la validation de ce règlement intérieur au prochain conseil municipal.

POINT N°4	Attribution du marché de travaux sur la mise en accessibilité des allées du cimetière Intervenant : Rémi GRENOUILLET	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	1

Travaux : mise en place d'enrobés et de bicouches sur certaines allées du cimetière.
Une seule offre est proposée : EUROVIA pour un montant de 39.918 € HT

Madame BARNY fait procéder au vote.

Adopté.

Abstention : Luc GABETTE : le projet n'est pas techniquement satisfaisant (imperméabilisation des sols, pas d'aménagement paysager...) et financièrement coûteux (pas d'autres chiffrages proposés).

POINT N°4	Remplacement des fenêtres de l'école primaire Intervenant : Rémi GRENOUILLET	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Entreprise retenue : JMC Menuiserie pour un montant de 19.980 € HT

Madame BARNY fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°5	Réfection de la grange de la Jalade Intervenant : Rémi GRENOUILLET	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

L'entreprise Bouchaud, est retenue pour remonter démonter et remettre la toiture pour un montant de 12.032 € HT

L'entreprise Rassat est retenue pour remonter un mur en parpaing pour un montant de 4.412,80 € HT.

L'entreprise Chamoulaud (Gorre) est retenue pour évacuer les gravats pour un montant de 1.500 € HT environ.

Madame BARNY fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°6	Acquisition des terrains rue du 8 Mai 1945 par la commune Intervenante : Nathalie BARNY	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Il s'agit d'acheter des parcelles rue du 8 mai 1945, conformément au droit de préemption, pour un coût de 15 €/m² soit 43.620 € + frais

Madame BARNY fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°7	Création de deux sous commissions pour la commission agriculture et environnement et forêt et sentiers Intervenante : Nathalie BARNY
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ces deux sous commissions sont créés compte tenu de l'importance des thèmes pouvant y être abordés et à la vue du grand nombre de participant à la commission.

Un règlement intérieur sera proposé ultérieurement.

POINT N°8	Modification d la composition de comités consultatifs suite à des demandes de démission et d'ajout Intervenante : Nathalie BARNY
----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Guéné démissionne de la commission communication et est remplacée par Mme Barny.
Mme Lévêque démissionne des commissions santé et vie scolaire.
Mme Van Steenkiste démissionne de la commission environnement

POINT N°9	Clôture de la régie photocopie Intervenante : Nathalie BARNY	POUR	13
		CONTRE	1
		ABSTENTION	1

Au 1^{er} mai, il n'y aura plus de régie de photocopie, c'est une directive de la trésorerie.

Une réflexion pourra être menée pour les rendre gratuites dans certains cas ou aller à Maison France Service (poste) qui fera les photocopies uniquement des documents administratifs....

Madame BARNY fait procéder au vote.

Adopté à la majorité.

POINT N°10	Pour information Intervenante : Nathalie BARNY
-----------------------	-----------------------------------------------------------

Décision du maire par délégation :

1) Décision n°2021/006 du 02 avril 2021

Portant ACQUISITION DE PLAQUES DE RUE EN ALUMINIUM pour un montant de 263.30€ HT

2) Décision n°2021/007 du 06 avril 2021

Portant CHANGEMENT DE PORTES INTERIEURES AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE pour un montant de 1305€ HT

3) Décision n°2021/008 du 06 avril 2021

Portant ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR POUSSIERE POUR L'ECOLE MATERNELLE POUR UN MONTANT DE 120€ HT

4) Décision n°2021/009 du 07 avril 2021

Portant FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE DE GARAGE DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR UN MONTANT DE 718€ HT

5) Décision n°2021/010 du 07 avril 2021

Portant FOURNITURE ET POSE DE VOLETS ROULANTS EN ALUMINIUM POUR LE BATIMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE COTE CANTINE/CLASSE CM1/CM2 POUR UN MONTANT DE 6132€ HT

6) Décision n°2021/011 du 08 avril 2021

Portant TRAVAUX DE REMPLACEMENTS DE MOTEURS DE VOLEE DES CLOCHES N°3 ET 4 DE L'EGLISE POUR UN MONTANT DE 3283.52€ HT

7) Décision n°2021/012 du 14 avril 2021

Portant TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ENTREE A L'ECOLE PRIMAIRE DE LA GARDERIE ET LA SALLE DE CLASSE CE1/CE2 (COTE COUR) POUR UN MONTANT DE 4584€ HT

Révision des contrats d'Electricité avec EDF à la baisse.

Remboursement des frais de garde supportés par les élus pour les communes de – de 3.500 habitants.

POINT N°11	Groupement de commande pour le diagnostic assainissement avec la Communauté de Communes Ouest-Limousin	POUR	14
		CONTRE	1
		ABSTENTION	0

Groupement de commande pour le diagnostic assainissement avec la com com pour un montant de 17.000 € HT

Madame BARNY fait procéder au vote.

Adopté à la majorité.

Sans d'autres questions, Madame BARNY clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **19h50**.

Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-26 du CGCT.